

Un Responsable du pôle territorial Errobi (F/H)

Référence de l'offre : 120-2026-DG

Date de publication : jeudi 17 septembre 2026

Date limite de candidature : jeudi 8 octobre 2026

Poste à pourvoir : Le plus rapidement possible

Type d'emploi : Emploi permanent

Catégorie : A

Cadres d'Emplois : Attachés territoriaux

Ouverture : Poste ouvert aux fonctionnaires et lauréats de concours, à défaut aux agents contractuels conformément à l'article 332-8 2° du code général de la fonction publique

Temps de travail : Temps complet

Lieu de travail : Maison de la Communauté du pôle territorial Errobi, à Itxassou

Permis : B requis en raison de nombreux déplacements sur le territoire

Rattachement hiérarchique : Direction Générale des Services

CONTEXTE :

La gouvernance, l'organisation et le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'appuient sur dix pôles territoriaux, qui constituent une composante essentielle de son action en proximité.

Chaque pôle est à la fois un territoire présentant des caractéristiques propres, un espace de gouvernance territoriale, une échelle de territorialisation des politiques communautaires, un espace privilégié de relation avec les communes et un lieu de proximité et de services, notamment à travers la Maison de la Communauté.

Le pôle Errobi réunit 11 communes (Arcangues, Bassussarry, Cambo-les-Bains, Espelette, Halsou, Itxassou, Jatxou, Larressore, Louhossoa, Souraïde, Ustaritz), avec environ 33 000 habitants.

ROLE ET POSITIONNEMENT :

À l'interface entre les élus du territoire, les directions « métiers » communautaires, les communes et les acteurs locaux, le ou la responsable de pôle est à la fois référent(e) administratif(ve) de proximité et facilitateur(trice) territorial(e) de la Communauté. À ce titre, Il ou elle intervient avant tout dans une logique d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de facilitation, en créant les conditions d'une bonne articulation des interventions des différents acteurs à l'échelle du pôle.

MISSIONS ET ACTIVITES :

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services et en étroite collaboration avec l' élu du pôle « Conseiller délégué territorial », les activités du Responsable de pôle s'organisent autour de quatre grandes missions.

1. Accompagner les élus et contribuer à l'animation de la gouvernance territoriale

Le ou la responsable de pôle apporte aux élus l'appui nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités et contribue au bon fonctionnement de la gouvernance territoriale.

Il ou elle prépare, organise et anime les Commissions territoriales et les différentes instances de travail du pôle, en assure le suivi et facilite l'information, l'expression et la contribution des élus (organisation des plannings, rédaction compte-rendu, tableaux de bord de suivi, production de notes...). Il ou elle accompagne le Conseiller délégué territorial et les élus référents dans la préparation et le suivi de leurs travaux et veille à la bonne circulation de l'information avec la Direction générale et les directions « métiers » communautaires.

2. Faciliter la territorialisation des politiques communautaires et accompagner les dynamiques territoriales

Par sa connaissance du territoire, le ou la responsable de pôle contribue à identifier, à faire connaître les enjeux, besoins et évolutions et à favoriser leur prise en compte dans les politiques communautaires.

Il ou elle guide les élus dans la conception du contrat territorial du pôle, il ou elle contribue fortement à son écriture puis à son exécution et au suivi des projets développés sur le pôle.

Il ou elle participe à la construction et la mise en œuvre des dispositifs de soutien financier territorialisés, facilite la mobilisation et la mise en relation des directions autour des problématiques transversales et concourt au déploiement territorial des politiques communautaires.

Il ou elle assure une fonction d'interface permettant d'articuler les interventions des différents acteurs, en appui aux directions responsables des politiques publiques et des projets concernés.

3. Favoriser la relation entre la Communauté et les communes membres

Premier interlocuteur de proximité, le ou la responsable de pôle est le/la garant(e) de la qualité de la relation entre la Communauté et les communes et facilite leur accès aux ressources et dispositifs communautaires.

Il ou elle entretient une relation régulière avec les communes, recueille et aide à qualifier leurs besoins, les informe et les oriente vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés. Il ou elle facilite la mobilisation des ingénieries communautaires nécessaires à leurs projets et, lorsque plusieurs services sont concernés, contribue à leur mise en relation et à la coordination de leur accompagnement. Il ou elle favorise également le partage d'informations et d'expériences entre les communes du territoire, notamment à travers l'animation d'un réseau de DGS et secrétaires des communes du pôle.

4. Animer la Maison de la Communauté et favoriser les coopérations de proximité

Responsable de la Maison de la Communauté, le ou la responsable de pôle contribue à en faire un équipement de proximité, de transversalité et de visibilité de l'action communautaire.

Il ou elle assure le management des agents placés sous sa responsabilité et, en lien avec les directions métiers concernées, veille au bon fonctionnement de la Maison et à la qualité de l'accueil. Il ou elle anime fonctionnellement le collectif des agents communautaires présents sur le territoire, favorise la circulation de l'information, les coopérations interservices et les initiatives contribuant à la cohésion et à la qualité du service rendu.

Une fonction inscrite dans un réseau : chaque responsable de pôle est membre du réseau des dix responsables de pôles territoriaux. Il ou elle contribue aux travaux collectifs du réseau, au partage et à la capitalisation des expériences, à l'harmonisation des pratiques et aux démarches transversales intéressant l'organisation territoriale de la Communauté.

Compte tenu de la diversité des territoires, des équipements et des organisations locales, le ou la responsable de pôle peut être amené(e) à assurer des responsabilités complémentaires liées aux caractéristiques du pôle concerné et des équipements gérés en proximité.

PROFIL RECHERCHE :

Généraliste doté de fortes capacités relationnelles et d'animation, cette fonction s'adresse à un ou une professionnel(le) disposant d'une bonne compréhension du fonctionnement des collectivités territoriales et capable d'évoluer dans un environnement associant élus, communes, directions communautaires et partenaires.

En tant que facilitateur(trice) territorial(e), le ou la responsable de pôle œuvre avant tout à créer du lien, à mobiliser les ressources utiles et à faire travailler ensemble des acteurs aux responsabilités et aux attentes différentes, afin de faciliter l'action collective à l'échelle du territoire.

Sa valeur ajoutée réside dans sa capacité à écouter et comprendre, informer et orienter, mettre en relation, faciliter et accompagner, animer et fédérer, alerter et faire remonter.

Compétences et qualités attendues

- Bonne connaissance de l'environnement territorial et du fonctionnement des communes et des intercommunalités ;
- Capacité à comprendre et analyser les enjeux d'un territoire et les politiques publiques ;
- Capacité à préparer et animer des instances et des collectifs ;
- Aptitude à accompagner des démarches transversales et à mobiliser des acteurs multiples ;
- Capacités d'analyse, de synthèse et qualités rédactionnelles ;
- Sens de l'écoute, du dialogue et de la médiation ;
- Qualités relationnelles, diplomatie et capacité d'adaptation ;
- Goût du travail collectif, de la coopération et de la transversalité ;
- Autonomie, organisation et capacité à rendre compte ;
- Formation supérieure et/ou expérience professionnelle significative ;
- Pratique et maîtrise de l'Euskara serait un plus.

******Les petits plus de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : titres restaurant, possibilité de prise en charge partielle des frais de mutuelle et de prévoyance, possibilité de prise en charge du montant de l'abonnement de transport collectif, actions du Comité des Œuvres Sociales (aide à la rentrée scolaire, chèques vacances, CESU, bons culture, etc...).***

Les candidatures (CV + lettre de motivation + dernier arrêté de situation administrative pour les fonctionnaires) sont à adresser à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, Direction des Ressources Humaines, Service Gestion des Emplois et Compétences,

En précisant la référence suivante : **120-2026-DG** au plus tard le **jeudi 8 octobre 2026**.